

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Roland GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Bernard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURRET – Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 866/07/BC

■ Réparation de mouillages, réfection et entretien des moyens d'amarrages sur les ports de plaisance de Marseille Provence Métropole
DIPOR 07/352/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération POR 3/062/BC du 12 février 2007, le bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la réparation, réfection et entretien des moyens d'amarrage sur les 24 ports de plaisance de MPM sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la concurrence n° 2007-056.

La Commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 12 septembre 2007, a retenu l'offre des Entreprises suivantes :

- SOUS MARINE SERVICES pour le lot 1 : Côte bleue (Ports de Sausset, Carry, Rouet, Madrague de Gignac, Figuières, Petit Méjean, Grand Méjean et la Vesse)
- SOUS MARINE SERVICES pour le lot 2 : (Ports du Frioul, Vieux Port, Pointe Rouge, Vallon des Auffes, Malmousque, Fausse Monnaie, Madrague de Montredon, Escalette, les goudes, les Croisettes, Callelongue, Morgiou et Sormiou)
- SOUS MARINE SERVICES pour le lot 3 : (Ports de La Ciotat, des Capucins et de Saint Jean).

Les marchés auront une durée de 4 ans à compter de leur notification.

Il est proposé au Bureau d'approuver ces marchés et d'autoriser Monsieur le Président de MPM ou son représentant à les signer ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Délibération FAG 22/129/Cc du 31 mars 2004 portant délégation du conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération POR 3/062/BC du 12 février 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres
- La décision de la commission d'appel d'offres en date du 12 septembre 2007 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'approuver l'attribution des marchés relatifs à la réparation de mouillage, réfection et entretien des moyens d'amarrage sur les ports de plaisance de MPM : lot 1, lot 2 et lot 3 et d'autoriser Monsieur le Président de MPM ou son représentant à les signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés relatifs à la réparation de mouillage, réfection et entretien des moyens d'amarrage sur les ports de plaisance de MPM :

- Lot 1 Côte bleue (Ports de Sausset, Carry, Rouet, Madrague de Gignac, Figuières, Petit Méjean, Grand Méjean et la Vesse)
- Lot 2 Ports du Frioul, Vieux Port, Pointe Rouge, Vallon des Auffes, Malmousque, Fausse Monnaie, Madrague de Montredon, Escalette, les goudes, les Croisettes, Callelongue, Morgiou et Sormiou
- Lot 3 Ports de La Ciotat, des Capucins et de Saint Jean

nécessaires au fonctionnement des services de MPM dont les pièces constitutives sont annexées et qui sont attribuées à l'entreprise : SOUS MARINE SERVICES

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des ports de plaisance de MPM :
Fonction POR - Sous politique B 220 - IB 2315 POR -Opérations diverses

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance - Ports de Commerce -
Aéroport

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude PICCIRILLO

Jean-Claude GAUDIN